



# Inscriptions aux Centres de Loisirs de Famille Rurales Bruley : Il y a du nouveau !

Nous avons décidé cette année de nous organiser différemment pour collecter les dossiers d'inscription aux différents centres de loisirs organisés par Familles Rurales Bruley.

Jusqu'à présent, nous vous avons accueillis à la salle des associations de Bruley, salle partagée avec une autre activité de Familles Rurales les lundis et les vendredis, de la sortie de l'école jusqu'à 19 heures.

L'augmentation de la fréquentation des Centres de Loisirs, dont nous nous réjouissons, nous a cependant contraints à vous recevoir dans des conditions ne garantissant pas la confidentialité nécessaire au traitement de certaines informations (financières, médicales). Pour les bénévoles qui vous accueillaient, il était impossible d'accueillir les parents dans l'ordre d'arrivée, et de traiter les demandes de documents et questions fusant de toutes parts...

Très souvent, des dossiers nous étaient remis sous enveloppe le jour de la permanence sans que nous puissions les vérifier avant le départ du parent. C'est lors de la saisie informatique que nous découvrons l'absence de documents obligatoires tels que les fiches sanitaires...

Par ailleurs, de trop nombreux parents nous remettaient leur dossier d'inscription dans la boîte aux lettres de l'association, en retard et sans nous avertir. Cela est doublement problématique :

- **Pour l'association**, qui doit respecter strictement des quotas réglementaires d'encadrement des enfants. Elle ne peut, lorsque toutes les places disponibles sont attribuées, accepter de nouvelle inscription sans déroger à la loi. La responsabilité des membres de l'association en cas d'accident serait lourdement engagée. Sans en arriver là, on imagine l'inconfort généré pour une équipe travaillant en sous-effectif... et pour vos enfants, encadrés par des animateurs moins disponibles !
- **Pour les familles concernées** qui, si nous ne pouvons recruter d'animateurs supplémentaires faute de temps – c'est déjà difficile en s'y prenant à l'avance ! – se verront refuser l'accueil de leur enfant.

**Ces constats nous conduisent à vous proposer aujourd'hui de vous accueillir à une date unique, lors d'une permanence de 3 heures le samedi matin, à la Salle Capucine (au-dessus de la mairie de Bruley) où les bénévoles vous recevront dans des conditions plus confortables pour tous.**

**A votre arrivée**, vous devrez donc vous présenter à un premier guichet pour faire établir votre carte d'adhésion annuelle à l'association Familles Rurales. Cette adhésion doit faire l'objet d'un règlement **séparé, par chèque ou en espèces**.

Bien sûr, si vous avez déjà pris par ailleurs une carte, valable pour l'année civile en cours, il vous suffira de la présenter à l'accueil.

#### **Ensuite :**

Si vous n'avez pas pu imprimer préalablement votre dossier d'inscription, prenez les imprimés à votre disposition et commencez à les remplir en attendant votre tour.

Si vous avez pu télécharger et imprimer votre dossier avant de venir et qu'il est complet (voir l'encart « bien préparer mon dossier » ci-après), présentez-vous lorsque cela sera votre tour au premier guichet « inscriptions »

libre, où un membre de l'association vérifiera qu'il est complet et recevra votre règlement. Il vous remettra également un reçu pour tout règlement en espèces ou par Chèques Vacances.

Cet accueil individualisé nous permettra de répondre en toute confidentialité à vos questions : par exemple vous confirmer la tranche tarifaire dans laquelle vous vous situez en fonction de votre quotient familial.

Si vous êtes dans l'impossibilité absolue de vous rendre à la permanence ou de nous faire remettre votre dossier **complet** par un tiers pendant cette permanence, **il est impératif de nous contacter AVANT la permanence pour nous en avertir**, et nous communiquer le nom et l'âge du ou des enfants devant être inscrit(s). Un rendez-vous pourra alors vous être donné pour remettre votre dossier, dans un délai le plus bref possible.

**Nous n'accepterons plus, désormais, de dossier d'inscription remis après la date de la permanence sans accord préalable.**

**De même, pour que votre enfant soit accueilli au centre, son dossier devra être complet.**

## BIEN PREPARER MON DOSSIER

NB : Vous devez constituer un dossier par enfant inscrit, mais il est possible d'effectuer un règlement unique des inscriptions de plusieurs enfants au centre aéré. Les Mini-Camps d'été seront à régler à part.

**Le dossier d'inscription complet comprend :**

- Une fiche d'inscription dûment remplie
- Une fiche sanitaire complétée (celle fournie en février sera valable pour l'année civile, sauf nouvelle information médicale devant y être portée : nouvel antécédent, vaccin, diagnostic d'allergie, etc). Vous pouvez joindre à cette fiche la photocopie des double-pages « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant).
- Le Règlement Intérieur signé en deux exemplaires (l'un est pour vous).
- Votre attestation CAF si vous bénéficiez de l'ATL (Aide au Temps Libre).
- Le règlement de la somme due, soit :
  - \*Par chèque, libellé à l'ordre de Familles Rurales Bruley
  - \*En espèces (nous vous remettrons un reçu)
  - \*En Chèques Vacances (nous vous remettrons un reçu, et nous vous rappelons qu'il nous est interdit de rendre la monnaie sur les Chèques Vacances)

**N'oubliez pas qu'une partie non négligeable de l'organisation des Centres de Loisirs est assumée par des bénévoles. En plus du travail accompli en amont et en aval de ces permanences, ils et elles vont se rendre disponibles toute une matinée pour vous recevoir, quand vous n'y passerez que quelques minutes. Merci de leur faciliter la tâche !**